

Formation accessible sur inscription individuelle et en intra-structure

Tout ou partie du programme peut faire l'objet d'une formation d'1 demi-journée à 2 jours adaptée aux besoins spécifiques d'une structure

La prise en charge des mineures et mineurs isolés étrangers

- Spéciale Juristes et Avocat-es -

Les mineures et mineurs isolés étrangers voient de plus en plus souvent leur identité et leur parole contestées ou font les frais de dispositifs d'accueil déficients. Face à la remise en cause de leurs droits fondamentaux, et en particulier celui d'être protégé en raison de leur minorité, ils et elles ont besoin d'être conseillé·es et assisté·es pour défendre leurs intérêts face à l'administration des départements ou devant les juridictions spécialisées.

Le Gisti organise une session d'une journée destinée prioritairement aux avocat·es et juristes engagé·es dans la défense des droits des mineures et mineurs isolé·es. Cette formation leur permet d'appréhender l'ensemble du dispositif législatif et réglementaire spécifique à l'accueil et la protection de ces enfants. Elle leur permet aussi de connaître les différents recours pour contester les refus de prise en charge illégaux, en s'appuyant sur l'étude de l'ensemble des textes applicables éclairée par la jurisprudence récente.

Durée : 7.00 heures (1.00 jour)

Profils des stagiaires

- Juristes et avocat-es

Prérequis

- Détenir une bonne connaissance des systèmes administratif et judiciaire français
- Avoir une pratique concrète de l'accompagnement ou de la défense des mineures et mineurs isolés étrangers dans leurs démarches en vue d'une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance

Type de formation

- Formation présentielle accessible sur inscription individuelle
- Possibilité de la mettre en place en intra-structure à la demande d'une structure en adaptant le programme et la durée en fonction des besoins des équipes sur le terrain. Le stage est réalisé au sein même des établissements qui en font la demande.

Accessibilité de la formation

- Les dates des sessions sur inscription individuelle sont indiquées sur la page du [catalogue des formations du Gisti](#)
- Pour connaître les modalités d'inscription et les tarifs, il convient de se rendre sur la page d'[inscription du site du Gisti](#) et de compléter le formulaire en ligne au plus tard un mois avant le début de la session.
- Nos locaux sont adaptés pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, prenez contact avec Marie (formation AROBASE gisti.org ou 01 43 14 84 34), chargée de formation au Gisti et référente handicap, afin de vérifier ensemble que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et permettre ainsi votre participation dans les meilleures conditions.
- Pour toute demande de [formation intra-structure](#), prenez contact avec l'équipe formation du Gisti afin d'étudier ensemble sa faisabilité.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant·es seront capables de :

- Maîtriser l'ensemble du dispositif d'accueil des MIE
- Aider un jeune à contester un refus de prise en charge au titre de la protection de l'enfance
- Utiliser la jurisprudence en matière de reconnaissance de l'état civil des personnes étrangères
- Choisir et mobiliser les possibilités de recours devant le juge des référés du tribunal administratif

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de juristes et avocat-es en droit des étrangers et plus particulièrement dans le domaine du droit des mineurs et mineurs isolés étrangers. Chacun-e intervient dans la thématique dont il ou elle a l'expertise et s'attache à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit et de ses évolutions.

Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.
- Les supports de formation sont distribués au format papier. Pour aller plus loin, des ressources sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage. Quelques publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation, sont également fournies.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Un questionnaire de post-formation est envoyé aux stagiaires afin d'évaluer leur niveau de satisfaction vis-à-vis de la formation vécue ainsi que d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation. L'équipe pédagogique se saisit des résultats du questionnaire pour améliorer les prochaines sessions.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité. Cela donne lieu à un certificat de réalisation remis en fin de formation.

Contenu de la formation

- **Dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation**
 - L'accueil provisoire d'urgence
 - Le recueil des données en préfecture et le fichier AEM (Appui à l'évaluation de la minorité)
 - L'évaluation sociale
 - Les investigations complémentaires : expertise documentaire et examen radiologique
 - La saisine de l'autorité judiciaire et le mécanisme de répartition proportionnée des accueils
- **Contester le refus de prise en charge**
 - Au stade de l'accueil provisoire
 - À l'issue de l'évaluation
 - Après une mesure de placement
 - Les moyens de recours

Nota Bene: S'ils et elles le jugent nécessaire, les formateurs et formatrices pourront ajuster le contenu de la formation suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participant-es.

Date de la dernière mise à jour du document : 31/08/2022